



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



52^e CONSEIL DIRECTEUR
65^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., EUA, du 30 septembre au 4 octobre 2013

CD52.R7 (Fr.)
ORIGINAL : ANGLAIS

RÉSOLUTION

CD52.R7

**ÉLECTION DE TROIS ÉTATS MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF
AU TERME DES MANDATS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE,
LA GRENADE, ET LE PÉROU**

LE 52^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant à l'esprit les dispositions des articles 9.B et 15.A de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé ;

Considérant que les Bahamas, le Costa Rica et l'Équateur ont été élus pour faire partie du Comité exécutif au terme des mandats des États-Unis d'Amérique, la Grenade, et le Pérou,

DÉCIDE :

1. De déclarer que les Bahamas, le Costa Rica et l'Équateur ont été élus pour faire partie du Comité exécutif pour une période de trois ans.
2. De remercier les États-Unis d'Amérique, la Grenade, et le Pérou pour les services rendus à l'Organisation au cours des trois dernières années par leurs représentants au sein du Comité exécutif.

(Cinquième réunion, le 2 octobre 2013)